



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 22 août 2013

Communiqué de presse

Nouvelles restrictions sur les usages de l'eau des rivières Orge et Rémarde (alerte renforcée)

Malgré un hiver et un printemps arrosé, et plusieurs épisodes orageux au cours de l'été, le niveau des rivières baisse dans le département, ce qui est usuel en cette période de l'année. Après avoir franchi le seuil d'alerte à la fin du mois de juillet, les débits de la rivière Orge se trouvent maintenant au niveau d'alerte renforcée. Ceci implique de prendre des **mesures de restrictions de second niveau** sur l'Orge, la Rémarde et leurs affluents (à l'exception de l'Yvette et ses affluents), conformément aux dispositions prévues par l'arrêté cadre départemental du 23 mai 2013.

Les mesures de restriction des usages de l'eau prélevée dans ces rivières s'appliquent dans les communes de l'Essonne figurant en annexe à l'arrêté n°2013-DDT-SE-315 du 22 août 2013 qui est consultable en ligne sur :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/fre/Publications-legales/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux>

et sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Point-situation-secheresse.html>

L'arrêté impose des restrictions renforcées **aux usages domestiques, agricoles ou industriels de l'eau provenant directement des rivières concernées**, et des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect. Pour les communes du nord du bassin dont l'eau potable distribuée provient de la Seine, les usages de l'eau provenant du réseau d'eau potable ne sont en revanche pas restreints.

Les restrictions seront levées dès qu'une remontée marquée des débits des rivières aura été constatée et, en tout état de cause, au plus tard le 31 octobre 2013.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHE, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr